

ÉTATS-UNIS

**Lettre ouverte au Sénat des États-Unis
concernant la nomination d'Alberto
Gonzales**

INDEX AI : AMR 51/036/2005

ÉFAI

Mardi 1^{er} février 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans une lettre ouverte qui doit être remise aujourd'hui aux sénateurs américains, Amnesty International prie instamment le Sénat des États-Unis de ne pas voter en faveur de la nomination d'Alberto Gonzales au poste de ministre de la Justice, tant que celui-ci n'aura pas répondu de manière complète et sans équivoque aux questions posées concernant la torture et les mauvais traitements.

« *Conscient des allégations persistantes de mauvais traitements à l'encontre de personnes détenues par les autorités étasuniennes, en Afghanistan, à Guantánamo, en Irak et dans divers autres lieux tenus secrets, le monde attend de voir comment les États-Unis vont s'y prendre pour garantir que les victimes obtiendront réparation, que les responsabilités seront établies et que de tels faits ne se reproduiront pas,* a déclaré Amnesty International. *Une telle démarche est essentielle, tout comme l'est l'engagement en ce sens de la personne destinée à devenir le principal garant de la légalité dans ce pays.* »

Le vote serré de la Commission judiciaire, la semaine dernière, qui a décidé à une faible majorité de soumettre la nomination d'Alberto Gonzales au Sénat dans son ensemble, traduit bien la profonde inquiétude qui continue de tarauder le Congrès concernant la question de la torture et des mauvais traitements et le bilan et la position d'Alberto Gonzales à ce propos.

Cette inquiétude est justifiée par les réponses ambiguës et évasives apportées par Alberto Gonzales aux questions des sénateurs. Sa réticence à qualifier de torture certaines méthodes d'interrogatoire aussi dures que le supplice de l'eau (*waterboarding*) est préoccupante – recouvrir d'eau une personne, au point qu'elle a l'impression de se noyer, constitue manifestement un acte de torture. Il est également préoccupant de constater qu'Alberto Gonzales préfère bien souvent se référer aux déclarations présidentielles, plutôt qu'à sa position

personnelle concernant la prohibition internationale sans équivoque de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Le ministre de la Justice doit être prêt à affirmer le principe de la prohibition inconditionnelle de la torture, même si celle-ci entre en conflit avec certaines interprétations du droit national ou des opinions divergentes au sein du gouvernement. Cette affirmation ne souffre aucune ambiguïté.

« *La torture et les mauvais traitements sont prohibés en tous temps et en tous lieux, en temps de guerre comme en temps de paix, contre les ressortissants du pays concerné comme contre ceux d'un quelconque autre pays, à l'intérieur des frontières du territoire sur lequel s'exerce sa souveraineté comme à l'étranger,* a souligné Amnesty International. *Toute exception à cette règle, à plus forte raison si elle est formulée par un pays aussi puissant que les États-Unis d'Amérique, ne peut qu'entraîner le délitement d'un contrat planétaire, qui reconnaît que la torture et les mauvais traitements sont toujours mauvais. Un tel délitement serait dangereux pour tout le monde.* »

Il ne fait guère de doutes, dans les circonstances actuelles, que la confirmation d'Alberto Gonzales au poste de ministre de la Justice indiquerait au monde entier que le gouvernement des États-Unis n'éprouve ni regret ni préoccupation face au sentiment d'un nombre croissant d'habitants de la planète, pour qui les États-Unis seraient prêts à recourir à la torture et à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ceux qui sont à la tête de la justice américaine ne doivent faire preuve d'aucune tolérance pour la torture et les mauvais traitements.

Vous pouvez vous procurer le texte intégral de cette lettre ouverte sur Internet, à l'adresse suivante :
http://web.amnesty.org/library/Index/ENG_AMR510312005

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>